

Brocante des Bords du Lac

Brocante et Vide-Grenier de Talloires-Montmin DIMANCHE 01 MAI 2022

Voici la 24^{ème} édition de la brocante/vidé-grenier organisée par l'association La Glisse Berthollet au profit de la jeunesse et des enfants de la communauté de communes de La Tournette.

Les emplacements seront réservés, au prix de 5 € le mètre linéaire.

Pour participer, il vous suffit de :

1. Lire attentivement le règlement du vide-grenier ci-joint
2. Remplir lisiblement le bulletin d'inscription
3. Remplir lisiblement l'« Attestation-inscription vide greniers »
 - Personne Physique : pour les particuliers
 - Personne Morale : pour les professionnels
4. Joindre
 - La photocopie recto-verso de votre pièce d'identité (particulier)
 - La photocopie recto-verso de votre carte professionnelle (commerçant)
 - Une **enveloppe timbrée à votre adresse** pour les personnes sans mail (confirmation d'inscription)
 - Un chèque bancaire ou postal à l'ordre de La Glisse Berthollet
 - L'Attestation-inscription vide greniers
5. **Poster** le tout **AVANT le 16 AVRIL 2022** (cachet de la poste faisant foi)
A l'adresse suivante :

Cécile MARIE 294 Route du Col de Bluffy / Chemin Prés de la Croix / 74290 BLUFFY

Les inscriptions sont prises uniquement par courrier.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DÉLAI SERA SYSTÉMATIQUEMENT REFUSE.

Après réception et acceptation de votre dossier, (validation encaissement du règlement), **une confirmation et le n° de votre emplacement vous seront adressés par mail 1 semaine avant la date de la brocante ou par courrier pour les personnes n'ayant pas d'adresse mail.**

Veuillez noter qu'un stand offrant boissons, snacks et crêpes est tenu par les membres de notre association qui vous feront le meilleur accueil. Les bénéfices de ce stand sont entièrement reversés à l'association.

REGLEMENT DE LA BROCANTE DE LA GLISSE BERTHOLLET

Article 1 : La manifestation s'adresse en priorité aux membres de la Glisse Berthollet, aux habitants de la Communauté des Communes de la Tournette et aux Professionnels conformément à la réglementation préfectorale en vigueur. Le comité de direction de La Glisse Berthollet responsable de l'organisation se réserve le droit d'accepter ou de ne pas accepter les candidatures à la brocante/vidé grenier et se doit de vérifier l'identité des participants le jour de la manifestation.

Article 2 : La manifestation aura lieu dans le centre du village, et sera ouverte aux visiteurs de 8H00 à 18H00. Les exposants devront se mettre en place de 6H00 à 8H00 ; passé ce délai, nous nous réservons le droit de vendre les emplacements inutilisés sans dédommagement pour le premier acquéreur. **Aucun véhicule est autorisé à circuler pendant les horaires de la manifestation soit de 8H00 à 18H00. Les exposants s'engagent à remballer à la fin de la brocante.**

Article 3 : Les participants s'engagent à respecter le présent règlement dans son intégralité.

Article 4 : Le prix des emplacements est fixé à 5 € le ml, payable à la réservation. Les emplacements seront réservés et attribués par les organisateurs après réception du bulletin d'inscription, des pièces demandées et encaissement du chèque validé par la banque. **Toute demande incomplète ne pourra être prise en considération.**

Article 5 : En cas d'intempéries, l'organisation peut annuler la manifestation. Aucun remboursement ne sera accordé. Elle peut aussi proposer, si la commune et la préfecture en donne le droit, une date de report.

Article 6 : L'entrée des véhicules à moteur n'est autorisée qu'un temps très court ; le déchargement doit donc être rapide afin de faciliter l'installation de tous les exposants.

Article 7 : **Après le déchargement, chaque exposant placera son véhicule sur les parkings prévus à cet effet.**

Article 8 : Les exposants s'engagent à ne vendre aucun objet dérobé, ou de provenance douteuse.

Article 9 : **La vente d'objets ou de meubles neufs est strictement interdite.**

Article 10 : **La vente de denrées alimentaires est interdite**, celle-ci étant réservée à l'association organisatrice et aux commerçants du village.

Article 11 : Chacun devra respecter l'emplacement qui lui sera attribué en ayant soin de le rendre dans l'état de propreté trouvé le matin. **Il est interdit de laisser vos poubelles et vos invendus sur place.**

Article 12 : L'utilisation de barnum de 1m50 de profondeur est autorisée. **Les autres dimensions sont interdites**

LA GLISSE BERTHOLLET 74290 TALLOIRES

☎ Portable Club/ Répondeur: 06 83 62 90 28 <https://laglisserberthollet.fr> 

<https://www.facebook.com/laglisserberthollet>

Brocante des Bords du Lac

BULLETIN D'INSCRIPTION

Brocante & Vide-Grenier de Talloires-Montmin - DIMANCHE 01 MAI 2022

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Tél : Email :

Emplacement : mètre(s) linéaire(s) à 5 €, soit au total€
(**Minimum 2 mètres Maximum 12 mètres**)

Secteur souhaité (facultatif) :

Dans la mesure du possible, nous nous efforcerons de respecter votre choix. **Ceci dépendra de l'ordre d'arrivée des inscriptions.**

Ci-joint :
- le chèque de participation,
- la photocopie de ma pièce d'identité ou de ma carte professionnelle,
- l'attestation-inscription vide grenier

J'atteste avoir lu le règlement et j'en accepte toutes les conditions.

Fait à, le

Signature (précédée de la mention « Document et règlement lus et approuvés »)

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DÉLAI SERA SYSTÉMATIQUEMENT REFUSE